

LE DÉPARTEMENT DU VAR A RÉALISÉ DES TRAVAUX DE

SÉCURISATION DES RUINES DU BARRAGE DE MALPASSET à Fréjus

À NOTER

► Maîtrise d'ouvrage et
maîtrise d'œuvre :
Conseil départemental

Coût de l'opération :
498 500 € TTC
intégralement financée
par le Département du Var

► Réalisation :
Entreprise NGE Fondations


Bureau Géotechnique :
GIA



Bureau suivi environnement :
Naturalia



Bureau CSPS :
Qualiconsult



Les travaux se sont déroulés du 17 octobre au 16 décembre 2022. Les ruines sont restées visibles à distance. Du fait du danger occasionné par les travaux et afin de garantir la sécurité du public, les accès aux ruines du barrage ont été interdits.

CONTACTS

► Lilia CACCIA
Tél. 07 86 46 55 29

► Émilie de la BOUVRIE
Tél. 06 20 14 56 36

presse@var.fr

Attachées de presse
Direction de la communication
Département du Var

À SAVOIR

► Les travaux de sécurisation ont été réalisés par des entreprises spécialisées en travaux acrobatiques sur cordes.

Compte tenu de la difficulté des accès et du relief particulièrement accidenté du site, le recours à l'hélicoptère a été très fréquent.

Le Département du Var est propriétaire, au titre des espaces naturels sensibles, de la forêt de Malpasset.

La propriété départementale, acquise dans les années 50, occupe 262 hectares de part et d'autre du Reyran un cours d'eau au débit très fluctuant. Elle englobe les vestiges du barrage dont la rupture, en décembre 1959, a endeuillé le Var. Le site s'étend en amont sur Fréjus, Bagnols en Forêt, Les Adrets de l'Estérel et Montauroux. Sur le sol acide de la colline prospèrent une flore et une faune méditerranéenne très typiques.

Depuis la catastrophe, le site n'a fait l'objet d'aucune opération de sécurisation. La rupture du barrage ayant laissé d'impressionnants restes de l'ouvrage et fortement modifié son écrin, le Département du Var a décidé d'engager d'importants travaux de sécurisation du barrage et de ses abords afin d'améliorer en priorité la sécurité des visiteurs sur ce site très fréquenté, devenu notamment lieu de mémoire pour la population varoise et les habitants de la ville de Fréjus.

Le site du barrage et ses abords, en l'état, présentaient pour le public un certain nombre de risques :

- chutes des personnes qui s'aventurent sur le corps même de l'ouvrage et sur certains vestiges situés en hauteur,
- chutes de blocs de béton,
- chutes (de hauteurs variables) de rochers plus ou moins volumineux.

Cette opération de sécurisation d'envergure, réalisée par le Département du Var, a principalement consisté en :

- la purge manuelle des blocs fracturés et instables sur parois rocheuse et corps principal du barrage,
- le rescindement éventuel en fonction de la taille des blocs à purger,
- l'ancrage passif des éléments instables
- la couverture grillagée plaquée avec ancrages de rive et placage du grillage
- la pose de barrières grillagées anti-chute de blocs
- la réalisation d'ancrage passif sur mur en L et culée rive gauche,
- la pose de barrières anti-franchissement en acier pour la sécurisation des têtes du barrage.

Le chantier de sécurisation se situe sur un site naturel protégé et dans une zone NATURA 2000 nommée "Estérel". Une étendue qui abrite de très nombreuses espèces protégées dont les tortues Cistude d'Europe et d'Hermann, le lézard ocellé qui est le plus grand lézard d'Europe et une importante colonie de chauves souris *Murin de Bechstein* pour ne citer que les principales espèces faunistiques.

Les travaux effectués ont totalement respecté les mesures environnementales très strictes afin d'éviter toute perturbation du cycle biologique des différentes espèces protégées présentes, qu'elles soient faunistiques ou floristiques.

Grâce à ces précautions majeures, le Département du Var tient à préciser qu'aucun habitat d'espèces protégées n'a été détruit.

À PROPOS

Les Chemins du paysage

Le Var recèle des richesses environnementales, paysagères et historiques que le Département du Var entend mettre en valeur au travers de sa politique en faveur des espaces naturels sensibles (ENS). Pour rappel, **le Département du Var est propriétaire au titre des Espaces Naturels Sensibles de plus de 13 700 ha** répartis sur l'ensemble de son territoire, ce qui en fait le **2ème département français** en termes de superficies acquises.

Très dynamique depuis des années pour gérer et valoriser ses ENS, la collectivité s'est engagée dans un plan d'actions sur 7 ans (2021-2027) pour créer et proposer au public des circuits de découverte thématiques permettant notamment :

- de faire découvrir les richesses et la diversité du patrimoine naturel et historique varois
- d'agir sur la surfréquentation de certains espaces naturels sensibles en incitant le public à circuler de site en site
- d'accueillir les visiteurs sur des aires adaptées.

Les richesses historiques sont parfois archéologiques ou bâties et retracent surtout des destins. Lorsque l'Histoire n'a pas laissé de traces matérielles, elle peut aussi être racontée. Les visiteurs seront ainsi invités à voyager de sites en sites via des itinéraires routiers mettant en avant les paysages varois, parfois aussi à travers des chemins de randonnée. Chaque chemin porte sur une thématique spécifique.

Parmi les ENS de ce *Chemin des paysages* dédié à l'histoire, on trouve le **Fort Napoléon à La Seyne sur Mer**, alors colline du Caire, où le lieutenant Bonaparte a pris son envol à la tête de ses hommes ou bien le **Château de Valbelle à Tourves** avec le comte Omer de Valbelle, original libertin féru d'égyptologie ou encore **Malpasset (le mauvais pas)**, lieu l'une des plus grande catastrophe civile d'après guerre.